Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1531

Artikel: La démarche modeste et efficace du montagnard
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1008726

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Après la démission de Ruth Dreifuss, *Domaine Public* esquisse un portrait en
Dix ans consacrés au pays, du passé vers l'avenir, où elle a su placer

La démarche modeste et efficace du montagnard

L'intérêt porté au bilan d'un magistrat lors de son départ reste en général limité. Rien de tel dans le cas de Ruth Dreifuss dont l'action fait l'objet de multiples commentaires, plutôt mitigés. Il faut y voir l'effet d'espoirs initiaux disproportionnés.

Porteuse de l'espérance des femmes, la conseillère fédérale socialiste a dû assumer des dossiers difficiles. Et les solutions adoptées n'ont pas toujours été perçues comme satisfaisant l'exigence d'égalité entre les sexes: la dixième révision de l'AVS a conduit au relèvement de l'âge de la retraite des femmes et son projet d'adaptation de l'assurance invalidité a heurté de front l'intérêt des veuves. Dans un climat politique et financier difficile, Ruth Dreifuss a été contrainte de consacrer toute son énergie à défendre les assurances sociales contre d'incessantes attaques, au détriment de propositions de réforme que certains attendaient. Enfin l'augmentation régulière des primes de l'assurance maladie n'a fait qu'accroître le mécontentement populaire et occulté le progrès que représente la LAMal, comparée à la situation antérieure. La magistrate était naturellement destinée à endosser le rôle de bouc émissaire et a rapidement occupé la dernière place dans le classement de popularité du Conseil fédéral. Au moment de son départ, Ruth Dreifuss doit encore essuyer les reproches de certains socialistes qui, publiquement, regrettent son sens insuffisant de la tactique politique et sa trop grande honnêteté intellectuelle. Elle se voit bien mal payée en retour de «l'amour des camarades» qu'elle a toujours prôné.

L'appréciation mitigée du bilan de Ruth Dreifuss, parfois teintée d'amertume, traduit une profonde méconnaissance des mécanismes de la vie politique helvétique et fait injure à la qualité du travail de la Conseillère fédérale genevoise.

En Suisse, un membre de l'exécutif, même de la carrure de Ruth Dreifuss, doit trouver l'appui de ses collègues. Et s'il y parvient, il a encore à convaincre le Parlement et bien souvent le peuple. Point de leader charismatique qui peut s'appuyer sur une majorité docile. Dès lors personnaliser les échecs comme les succès, comme aiment à le faire les médias, constitue une erreur systémique.

Pourtant ce corset institutionnel et sa situation de minoritaire n'ont jamais découragé Ruth Dreifuss. Une décennie durant, elle a parcouru son chemin avec constance et ténacité. Maîtrisant ses dossiers jusque dans les détails, elle a recherché inlassablement des solutions, non les meilleures abstraitement, mais celles porteuses de progrès social et susceptibles de trouver un soutien majoritaire.

A l'occasion, et il faut le rappeler à celles et ceux qui l'ont jugée trop consensuelle, elle n'a pas hésité à taper sur la table pour exprimer son désaccord: lettre ouverte sur l'AVS, exigences financières pour la retraite flexible notamment.

Tout cela n'a pourtant pas suffi à effacer l'image d'une magistrate s'adressant avant tout à la raison des citoyennes et des citoyens, évitant la dimension émotionnelle de la politique tant elle craint le pathos et sa dérive démagogique. C'est probablement là que réside le point faible de son bilan: une communication insuffisante, le refus de mettre en valeur une action qui, bien loin des coups d'éclat médiatiques et des effets d'annonce, adopte le pas du montagnard, régulier, sans précipitation, adapté au terrain mais toujours sûr de son but. *jd*

Première

Comme première femme ayant porté le titre et exercé la fonction de présidente de la Confédération, Ruth Dreifuss entrera dans l'histoire. Elle n'était pas, apparemment, préparée à cette première, n'ayant exercé aucun mandat dans un exécutif ou au Parlement national. Jean-Pascal Delamuraz, qui, lui connaissait les échelons du cursus honorum, la disait hors-sol.

Elle a en effet d'autres racines: des responsabilités nationales qu'elle a assumées à l'USS, son bilinguisme avec, en français, une pointe d'accent genevois, son amour du Tessin et encore sa connaissance du Tiers Monde.

Chronologiquement la première, mais pour quel usage du pouvoir? Ruth Dreifuss a dû affronter trois épreuves. Assurer la mise en place de la LAMal, loi qu'elle n'avait ni conçue, ni préparée. (Rappelons que cette loi a apporté aux femmes l'égalité des cotisations, alors qu'auparavant elles étaient pénalisées en raison du risque de maternité!). Elle a souhaité que cette loi puisse d'abord déployer tous ses effets, heureux ou détestables, avant que soient apportés les correctifs, mais avec quelle majorité? Son projet d'assurance-maternité lui a été refusé, mais par le peuple après la défection de quelques femmes bourgeoises influentes. Mais le sillon a été creusé. Le plus difficile a été de gérer l'ambiguïté du principe d'égalité hommes-femmes. Car la femme s'était vue attribuer, par la société traditionnelle, à cause de sa prétendue faiblesse ou de sa dépendan-

Suite de l'article à la page 3